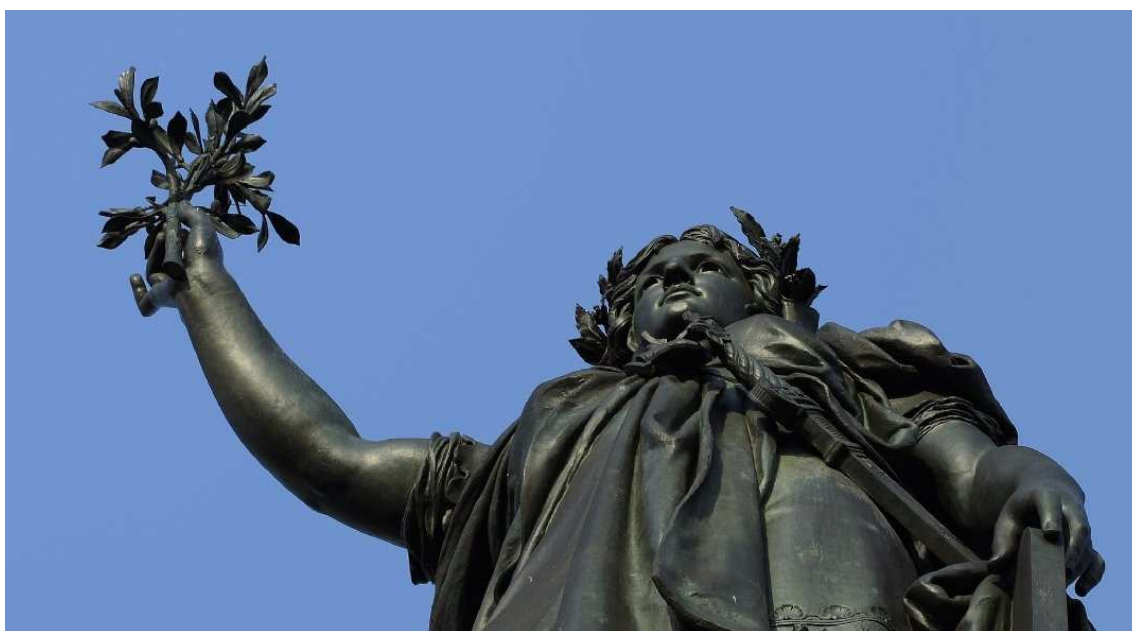


Plus de la moitié des atteintes à la laïcité ont lieu au collège, un...

3-4 minutes

Entre septembre et fin novembre 2021, 614 atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République ont été signalées, indique le MENJS le 9 décembre 2021, à l'occasion de la journée de la laïcité à l'école. Ce décompte est en "légère hausse", de 12 %, par rapport au précédent bilan. La majorité des atteintes sont survenues au collège, plus d'un quart au lycée et 21 % au niveau primaire. Dans plus de 83 % des cas, les élèves sont les auteurs des faits, dans près de 10 %, les parents en sont à l'origine, le reste étant imputable aux personnels présents dans les structures scolaires.



Le ministère de l'Education nationale se mobilise, le 9 décembre 2021, autour de la laïcité à l'école. Wikimedi - ©

Coyau

En "légère hausse" de 12 % par rapport au précédent relevé (décembre 2020-mars 2021), le nombre de signalements d'atteintes au principe de laïcité et aux valeurs de la République s'élève à 614 sur la période courant de la rentrée scolaire à fin novembre 2021, indique le ministère le 9 décembre 2021. Entre décembre 2020 et mars 2021, 547 signalements d'atteinte au principe de laïcité et 288 demandes de conseil auprès des équipes académiques avaient été recensés par le MEN.

"Nous restons à un niveau élevé de signalements parfaitement caractérisés", souligne le ministère, mettant en avant l'amélioration du recensement des faits depuis fin 2017. Parmi les 614 faits, près d'un tiers concerne des incidents survenus lors de l'hommage à Samuel Paty, en octobre dernier.

Les faits sont commis :

- à 51 % dans les collèges
- à 26 % dans les lycées
- à 21 % dans les écoles.

Pour expliquer la baisse "assez significative", de 10 points, du nombre de faits survenus dans les écoles, le ministère fait notamment état des dispositions prises, dans les équipes académiques "Valeurs de la République" pour associer des IEN à leur travail.

Les auteurs des faits sont :

- à 83 % les élèves
- dans moins de 10 % des cas, les parents d'élèves
- à 6 ou 7 % les personnels présents dans les établissements.

Six académies concentrent plus de la moitié des faits

Les évènements sont, majoritairement, des "provocations verbales". Celles-ci, représentant un quart des atteintes, relèvent toutefois de natures différentes : s'il peut s'agir de "provocations verbales", y compris par "mimétisme", le MEN indique qu'elles peuvent aller jusqu'au dépôt de plainte, susciter un signalement auprès des services judiciaires ou de sécurité, voire convoquer la mise sous protection du personnel visé. D'après le ministère, une vingtaine de procédures pénales sont en cours d'instruction ; deux condamnations ont d'ores et déjà été prononcées sur la période.

Dans 15 % des cas, les faits concernent le port de signes religieux. Cette proportion est en hausse de 8 points par rapport au précédent décompte, précise le ministère. Les autres catégories d'atteintes (contestation d'enseignement, refus des valeurs de la République, revendications identitaires...) pèsent chacune entre 6 et 10 % des faits.

Six académies concernent la majorité des faits. Par ordre décroissant, il s'agit de Versailles, Créteil, Lille, Nice, Toulouse et Nantes.